

# **FO DGFIP SAVOIE**

Visite du délégué interrégional de la DGFIP, Monsieur BRUNET du 10 mai 2011 au SIP SIE de Chambéry.

Lors de cette courte possibilité proposée aux organisations syndicales de rencontrer ce délégué, a été abordé les principaux points suivants.

Nous avons demandé au délégué si la mission de recouvrement des loyers HLM par un comptable public allait persister étant donné le nombre d'Offices HLM qui rejoignaient de plus en plus le secteur privé. Celui-ci a indiqué qu'il n'y avait pas à ce jour de plan de suppression de cette mission à la DGFIP, que les quelques comptables publics gérant ces Offices, devaient montrer les avantages aux Directeurs Généraux de ces Offices de rester dans le secteur public.

Après a été évoqué le problème de stress de tensions dans les services du ressort de la DDFIP SAVOIE ; à cette occasion le Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur CASABIANCA, a réaffirmé que les objectifs fixés n'étaient pas seulement l'alpha et l'oméga du management actuel au sein des postes et sites de la DFFIP SAVOIE. Une certaine souplesse, adaptation de ceux-ci devaient avoir lieu étant donné le contexte de suppression d'emploi au niveau national et départemental.

Celui des huissiers des Finances Publiques et des crédits budgétaires consommés pour le paiement des actes des huissiers privés. Concernant la Savoie, le Directeur Départemental des Finances Publiques a indiqué qu'une réflexion était en cours, car les crédits budgétaires départementaux consommés pour le paiement des actes effectués par les huissiers privés impactaient beaucoup sur le budget départemental. Cependant il n'a pas caché que ce serait difficile d'y parvenir étant donné le poids important, que représente un huissier de justice sur l'agglomération de Chambéry.

Il a été aussi question du réseau des trésoreries de proximité. Le délégué interrégional a indiqué, que pour les zones de plaine et urbaine pouvaient être envisagé des adaptations (actuellement des plans préfectoraux de réforme des structures intercommunales sont présentées aux élus locaux). Le Directeur Départemental des Finances Publiques a indiqué, que pour les trésoreries de proximité situées en zone de montagne ce serait difficilement envisageable tout comme le délégué interrégional.

Enfin a été évoqué le problème de la suppression des crédits indemnitaires pour le versement de la prime lors de la campagne de déclaration des revenus attribuée aux agents ayant participé à cette campagne. En effet c'est la section syndicale de FO DGFIP du Bas Rhin qui a alerté au sujet de cette suppression. Le délégué interrégional a dit ne pas être au courant de ce problème, alors que le Directeur Départemental des Finances Publiques était au courant de cette suppression et que la DGFIP laissait aux directions locales toute latitude dans le versement ou non de cette prime.

Site Web Départemental : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/073/>